

## Mise en valeur du patrimoine du Centre Ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** Au cours des séances des 24 mai 1993, 24 juin 1996 et 6 avril 1998, le Conseil Municipal a adopté les dispositions réglementaires pour le ravalement des façades ainsi que le mode d'attribution des subventions.

Dans ce cadre, la Ville est saisie des demandes suivantes :

- Septième secteur	2 dossiers	3 523 €
- Huitième secteur	2 dossiers	5 181 €
- Régularisation - Divers secteurs	4 dossiers	11 633 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 dossiers</b>	<b>20 337 €</b>

dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Immeuble	Propriétaire \ Syndic	Factures	Taux	Subventions €
<b>SEPTIEME SECTEUR</b>				
3, Rue Richebourg / Rue des Frères Mercier	M. THOMMERET Michel 3A, Rue du Repos 25720 Beure	14 400	20 %	2 880
25, Rue Richebourg	M. JEANCLERC Pierre 25, Rue Richebourg 25000 Besançon	3 216	20 %	643
<b>2 dossiers - TOTAL</b>		<b>17 616</b>		<b>3 523</b>
<b>HUITIEME SECTEUR</b>				
5, Rue d'Alsace	SARL BATIMMO 16, Rue des Essarts M. GAGNIER 25620 Mamirolle	8 874	20 %	1 774
17, Rue Proudhon	GESTRIM 25, Rue Proudhon 25000 Besançon	17 035	20 %	3 407
<b>2 dossiers - TOTAL</b>		<b>25 909</b>		<b>5 181</b>
<b>REGULARISATIONS - DIVERS SECTEURS</b>				
27, Quai Veil Picard (Secteur 5)	AGI-BIS Compte Copropriété Le Major 83, Rue de Dole 25000 Besançon	2 274	20 %	454
29, Quai Veil Picard (Secteur 5)	AGI-BIS Compte Copropriété Le Major 83, Rue de Dole 25000 Besançon	2 786	20 %	557

Immeuble	Propriétaire \ Syndic	Factures	Taux	Subventions €
11, Rue Gustave Courbet (Secteur 6)	Syndicat de Copropriété M. BAYERLET Gérard 11, Rue Gustave Courbet 25000 Besançon	31 201	20 %	6240
22 et 22 bis, Rue Gustave Courbet (Secteur 6)	Mme DRUHEN-CHARNAUX 22, Rue Gustave Courbet 25000 Besançon	21 914	20 %	4382
<b>4 dossiers - TOTAL</b>		<b>58 175</b>		<b>11 633</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>101 700</b>		<b>20 337</b>

Le Conseil Municipal est invité à approuver la proposition d'attribution des subventions, qui seront financées sur les crédits du budget 2002, au chapitre 92.824.6572.82017.30100.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 13 mai 2002.*